



**Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac, fait à Séoul, le 12 novembre 2012
- Adhésion par l'Égypte.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 10 septembre 2020, l'Égypte a adhéré au protocole désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 9 décembre 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 45 du protocole.

